ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Allemagne

Question écrite n° 57398

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur la necessite d'une intervention du Gouvernement aupres des autorites internationales afin que les sites des anciens camps nazis soient sauvegardes, preserves et liberes de toute implantation etrangere a la memoire concentrationnaire. Il lui apparait tout particulierement indispensable que les musees et autres institutions installes sur ces cites, rappelant le nauseeux passe hitlerien, soient conserves et entretenus dans un souci d'informations objectives en direction des jeunes populations, cibles privilegiees d'abjectes theses revisionnistes. Il le remercie de bien vouloir l'informer s'il entre dans ses intentions d'intervenir dans le sens precedemment indique.

Texte de la réponse

Reponse. - Des son arrivee a la tete du secretariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, le ministre s'est engage a ce que tout soit mis en oeuvre pour preserver et proteger les monuments et les sites du souvenir, en particulier les camps de deportation. Un texte a d'ailleurs ete propose par la France et adopte en mai 1991, lors du colloque de Cracovie dans le cadre de la conference sur la securite et la cooperation en Europe.

Données clés

Auteur : M. Terrot Michel
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57398
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2004